

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 26 mai 2023 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond ZINGRAFF, Maire.

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etait excusé : Jean-Marc GOSELIN donne procuration à Elisabeth DUBOIS

Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

QUESTION N° 1 – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance. Madame Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 19 conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mme Elisabeth DUBOIS, Mme Colette DESZCZ, Mme Adeline COCHETEUX et M Alexandre LECAT.

Mode de scrutin

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire rappelle que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune, de nationalité française.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste unique comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées.

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Le président constate sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Résultat de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés : 19

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral pour l'élection des délégués 3.8

Quotient électoral pour l'élection des suppléants 6.33

Liste Majorité Municipale

Suffrages obtenus : 15

Nombre de délégués obtenus : 4

Nombre de suppléants obtenus : 3

Liste Aubry Autrement

Suffrages obtenus : 4

Nombre de délégués obtenus : 1

Nombre de suppléants obtenus : 0

Proclamation des résultats

Monsieur le Maire proclame élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus soit

Sur la liste Majorité Municipale :

- M. ZINGRAFF Raymond, né le 25/03/1959 à Sarreguemines, 22 avenue des Charmes 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

- Mme DUBOIS Elisabeth, née le 17/06/1949 à Bruay sur l'Escaut, 11 allée des Bergeronnettes 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.
- M. LECOSSIER Christophe, né le 09/12/1972 à Saint-Saulve, 43 rue des Epis 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.
- Mme LAI Julie, née le 22/09/1982 à Saint-Saulve, 73 rue Henri Maurice 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.

Sur la liste Aubry Autrement :

- M LAUDE Jean-Pierre, né le 07/07/1963 à Valenciennes, 38 rue du Bois 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur le Maire proclame ensuite élus suppléants :

Sur la liste Majorité Municipale :

- Monsieur GOSSELIN Jean-Marc, né le 11/03/1962 à Valenciennes, 33 rue Pierre Brossolette 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.
- Madame BONNÉ Françoise, née le 14/01/1969 à Lille, 17 rue Marie de Beussart 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat.
- Monsieur DENYS Jérôme, né le 30/08/1953 à Valenciennes, 118 rue Henri Maurice 59494 Aubry du Hainaut, a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à 19h35, en triple exemplaire, a été signé par le Maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,